

<https://snetap-fsu.fr/Certains-enseignants-peuvent-bien.html>



« Certains enseignants peuvent bien travailler 45 minutes de plus » (le DGER)

- Métiers - Enseignant.e - Statuts (titulaire, contractuel) -



Date de mise en ligne : lundi 19 septembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

A l'issue de son Conseil Syndical National, qui se tenait les 14 et 15 septembre 2016, le Snetap-FSU a rencontré le Directeur Général, pour un premier bilan de la rentrée mais également pour revenir sur plusieurs dossiers importants dont les obligations de service des enseignants.

Ouvert en avril 2015, ce dossier est au point mort depuis des mois. La seule avancée obtenue sur les revendications du Snetap-FSU concerne l'inscription dans le décret des obligations de services des enseignants [ESC](#), Doc et TIM.

Le [CSN](#) avait donc décidé de porter ce dossier à nouveau auprès du Directeur Général.

Le Snetap-FSU en préalable des discussions sur ce sujet a rappelé les principes sur lesquels il ne voulait déroger :

- 1 - il n'est pas possible que cette réforme se fasse à coût constant,
- 2 - il ne doit y avoir de traitement différent entre [PLP](#) et Certifié,
- 3 - la réforme doit conduire à une réduction significative du temps de travail des personnels.

En réponse à ces revendications le [DGER](#) a immédiatement répondu qu'il devait traiter trois sujets coûteux aujourd'hui : l'application de PPCR, le statut des directeur-ices et les obligations de service des enseignants ... mais « qu'il ne disposait pas d'une mine d'or ». Il allait donc falloir faire des choix et attendait donc que nous lui définissions les priorités.

Le Snetap-FSU se refuse à cette hiérarchisation estimant que si la DGER a pris deux ans de retard sur l'Éducation Nationale, les personnels ne devaient pas en faire les frais.

Il y a une attente très forte des personnels. Donc si le chantier s'arrête à ce stade il y aura une énorme déception.

Mais à ce stade le DGER a de nouveau confirmé « qu'elle n'aurait pas beaucoup de grain à moudre » concernant les moyens ...

Pour le Snetap-FSU ces éléments de réponse sont impossibles à entendre.

Il paraît aujourd'hui de plus en plus évident que si nous voulons faire avancer ce dossier une mobilisation forte des personnels sera nécessaire dans les délais les plus brefs.

Le Snetap-FSU envisagera dans les semaines à venir les conditions de cette mobilisation mis appelle d'ores et déjà les personnels à signer la pétition « Améliorer nos conditions de travail, Monsieur le Ministre :

<http://www.snetap-fsu.fr/PETITION-Statut-des-enseignants.html>